

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC (CHARGE VENDEUR) **(TVA 20 %) à partir du 6 mars 2023.**

RIX DE VENTE	COMMISSION TTC
> 1 000 000	4,5% du prix de vente
> 600 001 €	5 % du prix de vente
De 400 001 à 600 000 €	5,5 % du prix de vente
De 300 001 € à 400 000 €	6 % du prix de vente
De 250 001 € à 300 000 €	6.5 % du prix de vente
De 200 001 € à 250 000 €	7 % du prix de vente
De 130 001 à 200 000 €	7.5 % du prix de vente
De 55 001 € à 130 000 €	8 % du prix de vente
De 45 001 € à 55 000 €	9 % du prix de vente
De 0 à 45 000 €	Forfait à 4 500 €
Forfait (parking)	3 000 €

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires – TVA à 20 %

- Honoraires de location

Honoraires TTC	Bailleur	Locataire
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € le m²	10 € le m²
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € le m²	3 € le m²